



FOIRE AUX PIRONS 2026

VIDE – GRENIER
Samedi 9 mai 2026



Règlement du vide-grenier

- 1- Cette manifestation, organisée par le Comité des Fêtes d'Aslonnes se déroulera le 10 mai de 9h00 à 18h00, dans les rues du bourg.
- 2- Le vide-grenier est réservé aux particuliers dans la limite des places disponibles.
- 3- L'installation est prévue entre 7h à et 9h00 - Prévoir tables et chaises (non fournies).
- 4- Sont interdits à la vente les animaux et tout aliment sous n'importe quelle forme.
- 5- Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout stand ne présentant pas les caractères d'un vide-grenier / brocante.
- 6- Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsable, notamment en cas de perte, casse, vol ou toute autre détérioration.
- 7- Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui. Ils doivent, à cet effet, être couverts par leur assurance.
- 8- Il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription sauf en cas d'annulation par les organisateurs. En cas de force majeure entraînant la suppression de la manifestation, les fonds versés seront rendus sans intérêts et sans que les exposants puissent exercer un recours à quelque titre que ce soit contre les organisateurs.
- 9- Le prix du mètre linéaire est fixé 2,00 € à la commune (maximum 10 m.)
- 10- L'encadrement de la manifestation est assuré par les membres du Comité des fêtes.
- 11- Des parkings gratuits sont à votre disposition autour de la salle pour la journée.

BULLETIN D'INSCRIPTION AU VIDE-GRENIER SAMEDI 9 MAI 2026

dans la limite des places disponibles

À retourner à : **Maryse Gremillon 2 La Gaudenalière 86340 Aslonnes**

Avant le : **4 mai 2026 accompagné du règlement** - tel :0699724126

NOM Prénom :

Adresse :

Date et lieu de naissance :

Tél : Courriel :

N° de pièce d'identité : CNI :ou Permis de conduire :

Délivrée le : Par :

Longueur demandée (maximum 10m) :m x .2.00 € soit :€

En espèces - En chèque à l'ordre « Comité des Fêtes »

(Rayer la mention inutile)

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et j'en accepte les conditions. Je déclare ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art. R321-9 du Code pénal)

Merci de ne laisser aucun déchet sur votre emplacement

Fait à, leSignature :